



## Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 16.01.10

### OBJET : Désignation du Rapporteur Général du Budget et du Questeur

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière **le 4 février 2016**, à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt de la désignation d'un Rapporteur Général du Budget et d'un Questeur pour le fonctionnement de l'Assemblée régionale ;

### DECIDE

- de désigner :

- \* Madame Mélanie FORTIER en qualité de Rapporteur Général du Budget
- \* Monsieur Pascal USSEGLIO en qualité de Questeur de l'Assemblée

**Le Président du Conseil Régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 5 février 2015**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.